
Avis sur
« Schéma
directeur
d'accessibilité –
Agenda
d'accessibilité
programmée du
réseau TER
normand »

CESER de Normandie

Juin 2016

CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
REGIONAL DE
NORMANDIE



Résultat du vote :
UNANIMITÉ

Rapporteur : M.
Jacques Brifault

La loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap obligeait les autorités organisatrices de transport à rédiger des schémas directeurs d'accessibilité (SDA) pour planifier la mise en accessibilité des services de transport dans un délai de dix ans. Or, sur l'ensemble du territoire français, les objectifs initiaux se sont révélés impossible à atteindre dans les délais impartis. Un décret de septembre 2014 a par conséquent mis en place, pour les transports, un outil de programmation volontaire, le schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'AP), qui permet aux AOT qui le souhaitent de bénéficier d'un délai supplémentaire pour rendre leurs réseaux accessibles (9 ans pour le transport ferroviaire). L'enjeu de la nouvelle législation n'est pas une accessibilité totale mais une accessibilité au service.

Le Conseil régional de Normandie a donc arrêté son SDA Ad'AP pour la période 2016-2024, basé notamment sur les orientations suivantes :

- une programmation jusqu'en 2024 de la mise en accessibilité de 39 points d'arrêts ferroviaires, pour un montant de 148 M€ ;
- un objectif de 100% des rames du parc de matériel roulant ferroviaire répondant aux enjeux majeurs d'accessibilité ;
- la mise en place de mesures de substitution dans les gares non –prioritaires en 2024 ;
- une participation accrue des associations dans la mise en œuvre et le suivi de la politique d'accessibilité ;
- des formations de qualité pour les agents.

Le CESER, ainsi qu'il l'avait déjà signalé l'année passée, partage pleinement la volonté des deux anciennes régions d'avoir prorogé la remise de leur SDA Ad'AP (initialement prévue avant le 27 septembre 2015) pour aboutir à un schéma normand unifié et ambitieux. Par ailleurs, le CESER insiste sur le nécessaire recensement (et/ou cartographie) des établissements recevant du public pouvant souffrir de problèmes d'accessibilité (personnes à mobilité réduite, seniors, personnes hospitalisées...) afin de définir plus précisément les priorités d'adaptation et de mise à niveau des équipements.

Le CESER donne un avis favorable au SDA Ad'AP.

Déclaration des groupes

MONSIEUR DANIEL MARIE
au titre de l'Union syndicale SOLIDAIRES Haute-Normandie

Pour SOLIDAIRES, l'accessibilité doit être réalisée pour tous et dans tous les lieux publics, avec les aménagements pour les mondes de le handicap.

C'est à l'Etat, garant de l'équité entre tous les citoyens, de faire appliquer les lois. Il doit financer les mises en conformité au plus vite et ne pas attendre 2024.

Nous voterons cet avis.

MONSIEUR XAVIER LERIBLER
au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT de Normandie

Nous ne pouvons qu'être favorables pour cet avis que nous voterons.

Toutefois la CFDT aura une recommandation, celle d'un engagement total et complet de cet avis d'ici 2024, voire avant ce terme. Car la CFDT rappelle que le même engagement avait été pris par les pouvoirs publics pour une accessibilité de tous les établissements fin 2015. Qu'en est-il aujourd'hui ? un report de 9 années de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

MONSIEUR MICHEL BIENFAIT
au titre de l'Union régionale UNSA de Normandie

La France a pris beaucoup de retard dans le programme d'accessibilité et d'intégration dans la société des personnes en situation de handicap. Malheureusement, la Normandie n'échappe pas à la règle générale.

Dans ce cadre, l'UNSA salue l'élaboration du Schéma Directeur d'Accessibilité et notamment l'accessibilité aux TER Normands.

Cependant, l'UNSA s'interroge sur le classement de certaines gares. Pour exemple, la gare de Lison est classée « non prioritaire » alors que le nombre de prestations pour handicapés demandées est significatif, que, certes elle est située à moins de 50km d'une gare accessible, mais cette gare (Saint Lô) n'est pas située sur la ligne principale Cherbourg/Caen et surtout qu'il s'agit d'une gare de transit entre plusieurs lignes nécessitant des changements de quai. Cette gare aurait, pour le moins, dû être classée en « point d'arrêt complémentaire ».

L'UNSA votera favorablement l'avis.

MADAME RÉGINE TOCQUET ET MONSIEUR HUBERT BANNER
au titre de l'Union régionale des syndicats CFTC de Normandie

Toutes les gares devront être accessibles à toutes les personnes valides ou en situation de handicap.

Toutes les gares doivent bénéficier d'un même traitement.

La CFTC émettra un avis favorable sur cet avis.

MONSIEUR JACQUES BRIFAUT
par accord entre la filière Logistique et le pôle de compétitivité Novalog

Je vous l'ai dit tout à l'heure, ce sujet ne soulève pas l'enthousiasme des foules ce sujet, mais il ne fait qu'entériner des retards successifs à la mise en œuvre des mesures d'accessibilité.

Il est nécessaire non seulement de soutenir cet avis, ce qui est un minimum, mais surtout d'agir dans les années à venir pour que les mesures soient réellement envisagées, prises, car il n'y a pas que les personnes handicapées d'aujourd'hui qui sont concernées, nous le sommes tous, un jour ou l'autre, pas forcément, mais souvent.

Il suffit de voir, lorsqu'on a déjà effectivement une jambe cassée, les difficultés que cela engendre. Vraiment nous sommes donc tous concernés et je vous invite à prendre en compte cet élément pour faire avancer la mise en œuvre de l'accessibilité en Normandie.

MONSIEUR HUGUES SANSON
au titre du Comité régional CGT de Normandie

Juste un mot pour mon ami Jacques BRIFAULT qui a l'impression que ce débat ne passionne pas les foules, or moi je constate quand même qu'il y a eu beaucoup d'interventions, peut-être beaucoup du deuxième collègue c'est un fait, c'est comme cela !

Je pense qu'effectivement cette question-là nous préoccupe tous. C'est vrai qu'on n'est pas forcément aujourd'hui en situation de handicap pour certains, mais on peut l'être demain. Dans le même temps, on est tous, je crois, d'accord pour regretter qu'il y ait eu du retard de pris.

Si on regarde en effet ce qui se passe en France, si on se compare et comparaison n'est pas raison, à d'autres pays en Europe, on est véritablement en retard. Oui, il y a réellement besoin de mettre un véritable plan en place.

On peut regretter qu'il se termine en 2024, il est vrai qu'il faut que les choses avancent dès maintenant et cela fera aussi de l'emploi, parce qu'il y aura des travaux qui emmèneront aussi logiquement de l'emploi.